Séance ordinaire du 4 septembre 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Simon Dubé, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-09-93 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2018

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 6 août 2018 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-09-94 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2018

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois d'août 2018 au montant de 96 938,32 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2018 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-09-95 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AOÛT 2018

Il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'août 2018 au montant de 192 643,40 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2018 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 473-2018 – EMPRUNT AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 473-2018 sera proposée. Dépôt du projet de règlement.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 479-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 447-2016 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 479-2018 sera proposée. Dépôt du projet de règlement.

RÉS. 2018-09-96

RÈGLEMENT 478-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 231-98 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC

Attendu que le Conseil municipal considère que nous devons faire des efforts supplémentaires afin de préserver l'eau potable;

Attendu que l'utilisation abusive de l'eau potable a un impact monétaire et environnemental:

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité de modifier le règlement 231-98 relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public :

1. Modifier l'article 2 du règlement 231-98 par :

Il est interdit à toute personne, société ou corporation d'utiliser l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc pour effectuer l'arrosage de façon mécanique (qui fonctionne de lui-même) des jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre à l'exception des périodes suivantes :

Entre 19 h et 22 h, les jours suivants :

- a) Pour les occupants d'habitations à l'est de la rue de la Gare : les lundis et jeudis.
- b) Pour les occupants d'habitations à l'ouest de la rue de la Gare : les mardis et vendredis.

L'arrosage des pelouses est interdit en tout temps à l'exception des nouvelles pelouses.

2. Outre les périodes mentionnées à l'article 2, l'arrosage des fleurs et des potagers peut être effectué entre 19 h et 22 h à l'aide d'un arrosoir manuel ou d'un boyau muni d'une lance à fermeture automatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-09-97

CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2018-07-79

Il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que dans le premier considérant de la résolution 2018-07-79, nous devons lire 10,7 hectares sur le territoire de Saint-Anaclet-de-Lessard au lieu de 2,8116 hectares.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-09-98

DÉSIGNATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX DE LA MRC CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Considérant que la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tout autre règlement que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

Considérant que la municipalité fait appel aux inspecteurs régionaux de la MRC de Rimouski-Neigette en vertu d'une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme liant la municipalité à la MRC;

Considérant que l'absence de l'inspecteur régional attitré à la municipalité peut nécessiter son remplacement, par intérim, par un autre inspecteur régional;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard désigne Steeven Boucher et Hugo Hallé, inspecteurs régionaux de la MRC de Rimouski-Neigette, comme inspecteurs en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements prévus à l'entente intermunicipale liant les parties.

Le conseil municipal autorise également ces personnes à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-09-99

POSTE DE RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN MÉCANIQUE

Attendu que les exigences en sécurité routière sont de plus en plus contraignantes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité de créer un poste de responsable de l'entretien mécanique selon la description de tâches et le salaire fourni par l'administration. La création de ce poste n'ajoute pas d'employé supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-09-100

APPUI À LA FABRIQUE DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Attendu que la Fabrique de Saint-Anaclet-de-Lessard a mis sur pied un comité de sauvegarde de l'église;

Attendu que la municipalité souhaite étudier la possibilité de faire un bâtiment multifonctionnel avec l'église;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité de signifier à l'Archevêché notre accord et notre appui à la démarche par la Fabrique pour avoir l'autorisation pour faire de l'église un bâtiment multifonctionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-09-101

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DE LA TOITURE DU 318 RUE PRINCIPALE OUEST

Attendu que des soumissions ont été demandées à deux soumissionnaires afin de réparer la toiture du 318, rue Principale Ouest;

Attendu que deux soumissionnaires ont répondu à la demande :

Construction Bouillon et fils
Toiture Karol Francis
12 296, 58 \$
18 960, 53 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse de Construction Bouillon et fils au montant de 12 296,58 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-09-102

DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

Attendu que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

Attendu que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard présente en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour la mise à jour de sa politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Attendu que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer au nom de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 et de confirmer que monsieur Simon Dubé est l'élu responsable des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE SYMPATHIE - FAMILLE DE MONSIEUR DONALD BÉLANGER

Le Conseil municipal tient à donner une motion de sympathie à la famille de monsieur Donald Bélanger décédé le 15 août 2018.

MOTION DE SYMPATHIE – FAMILLE DE MADAME MONIQUE CÔTÉ

Le Conseil municipal tient à donner une motion de sympathie à la famille de madame Monique Côté décédée le 29 août 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.	
Francis St-Pierre, maire	Alain Lapierre, directeur général